

Histoire succincte des Cernies, Grandes et Petites – jusqu’au milieu du XIXe siècle environ -

On peut s’étonner parfois que les Vallorbiens, qui furent toujours présents dans la zone Epoisats – Tornaz – Cernies – Racine, n’aient pas été plus agressifs vis-à-vis du territoire combier en ces temps où seul existait le village du Lieu, et même que celui-ci était situé à bonne distance.

Il faut comprendre les énormes problèmes de population de Vallorbe qui passa de 500 habitants environ avant 1349 – 1349 étant l’année de la peste – à 300 en 1397. Alors, sur 43 bâtiments, 24 étaient en ruines. En 1455, on redescend encore plus bas, puisqu’il n’y aurait plus eu que 100 habitants à Vallorbe, une misère. Le village est alors véritablement moribond, et cette si faible population ne lui permet pas de dépasser ses frontières naturelles.

Ce n’est qu’à partir de 1500 que la courbe démographique remonte pour même s’accélérer en 1550. C’est précisément l’époque où les prétentions des habitants de Vallorbe peuvent à nouveau se faire sur le territoire combier, si l’on peut croire qu’il y eut déjà un temps où celles-ci purent réellement exister.

Toutefois, cette poussée des années 1550 et plus tard va être contrée de manière très dynamique par les nouveaux venus à la Vallée que sont les Rochat. Ils arrivent à l’Abbaye en 1480, mais très tôt ils s’installent aux Charbonnières d’où, bientôt, ils gagnent la plupart des pâturages environnant, quand ils ne contribuent pas eux-mêmes à les créer. C’est là où précisément les Vallorbiens peuvent légitimement avoir quelque prétention. Il y aura collusion. L’énergie des uns retiendra l’agressivité des autres. Encore qu’il faut comprendre que la plupart du temps l’on s’arrange, et que même la commune du Lieu vendra de son territoire, sans que cela ne pose apparemment problème, à des gens de Vallorbe. On est entre gens de bonne société. Il sera toujours temps de mesurer les conséquences d’une politique peut-être trop large de cessions de tous ordres.

Les Cernies constituent ainsi une zone tampon. Divers particuliers des Charbonnières, de Vallorbe, et bientôt du Pont, vont tour à tour posséder les lieux. On achète, on vend, peut-être qu’aussi parfois on fragmente ou qu’au contraire l’on rassemble. Rétablir la situation exacte des propriétés de ces lointaines époques sera très difficile, par manque de documents d’une part, par l’imprécision de ceux que l’on possède d’autre part.

Nous avons heureusement ici l’aide du professeur Piguet qui s’est longuement penché sur les reconnaissances de 1600 pour déterminer avec plus ou moins d’exactitude, lui-même devant affronter les mêmes problèmes d’imprécision que nous quant aux délimitations de ces différentes surfaces, ce que furent les lieux à cette époque.

Retrouvons-le dans son histoire de la commune du Lieu de 1536 à 1646, version JLAG, 1999, pp. 216 et 217 :

Pâturages et joux

Avant de traiter des terres et prés au territoire du Chenit, passons en revue les nombreuses concessions faites par la commune, surtout dans la chaîne du Risoud.

Le consortium Jaques Meylan, notaire, François et Jean Roy disposait d'un pâturage et d'une fruitière en la Tornaz. La reconnaissance d'égrège Jaques ignore cette propriété pour la bonne raison qu'elle dépendait de la mayorie de Vallorbe. Le chalet ainsi situé prit par la suite le nom de Mont-de-Cire.

A pied d'œuvre, les RoCHAT obtinrent la concession d'une partie des forêts s'allongeant au couchant du Brenet et de *Rochatville*.

Ce secteur comprenait trois parties :

La Combaz du Praz de l'Or (à ne pas confondre avec la Gouille à l'Ours au territoire de Vallorbe) occupait l'extrême nord. En août 1573, Vincent, Claude et Michel Vallotton obtinrent la concession de ce terrain. Mais l'entreprise échoua. Etienne Vallotton, héritier de l'un des anciens possesseurs, vit ses biens subastés, en janvier 1599.

Alors François et Jonas RoCHAT profitèrent de l'occasion pour acquérir la pâture au prix de 700 florins. Le haut de la roche de la Tornaz servait de limite vers orient.

Les Cernies, des mêmes François et Jonas s'étendaient au midi de leur Combaz précitée. Il s'y trouvait des bois, des pâturages, des *râpes*, voire un coin de pré. L'acquisition de cette propriété par les RoCHAT remontait à 1594.

Au levant des Cernies s'allongeait le pâturage de Jonas, Vaulchy et Loys RoCHAT. Il s'agissait certainement d'une concession antérieure à la précédente.

Une bande de joux noire non essartée faisait suite aux Cernies du côté du midi. Elle dépendait d'une association de RoCHAT, entre autres de Pierre dit Piroz, de Jaques et de Petit-Jean.

Les extentes ne signalent l'existence d'aucun chalet dans ces parages. Sans doute y conduisait-on le bétail au matin pour le ramener le soir au hameau.

Le Lieu était entré à une date inconnue en possession de la Montagne-des-Plans, hors des limites de La Vallée. Cette propriété fut

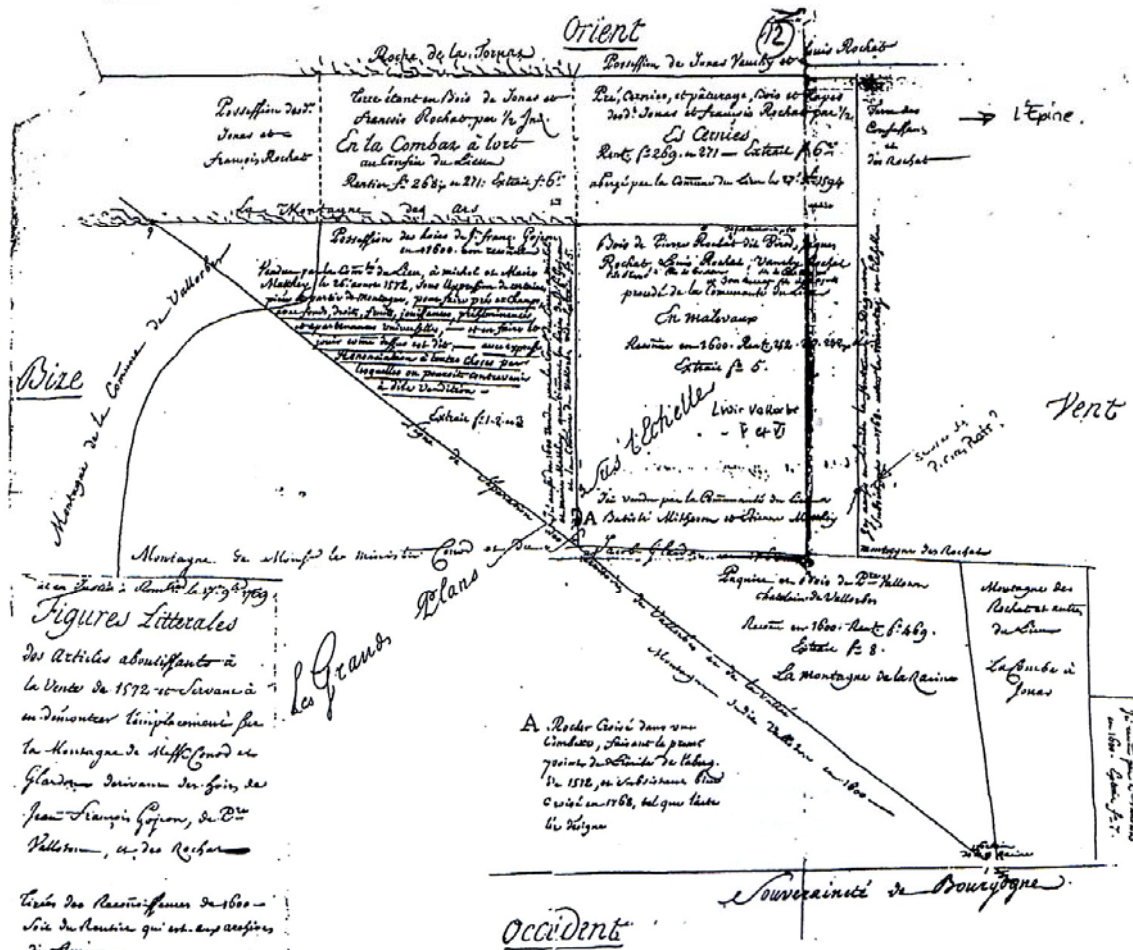
cédée à la commune de Vallorbe en 1572, sous réserve de bochéage à perpétuité. Droit cédé en 1773, contre un cantonnement de 80 poses. Transaction approuvée le 24 juin 1773 par la Chambre des appellations romandes¹.

Le vaste carré, d'accès difficile, compris entre les trois lots avenus aux RoCHAT et la frontière de Bourgogne, ne resta pas longtemps à l'abri des défrichements.

Une forêt au sol rocailleux et accidenté, celle de Malevaux, s'étendait au couchant de la Combaz du Praz-de-l'Or. Elle avait été l'objet de diverses concessions.

La partie du levant appartient, dès 1572, à Esme RoCHAT. Aucun nom spécial ne lui est attribué.

La situation de ces différentes parcelles était en fait si compliquée que plus tard, en 1769, quelque scribe de la commune de Vallorbe tenta de la clarifier par un plan sommaire:



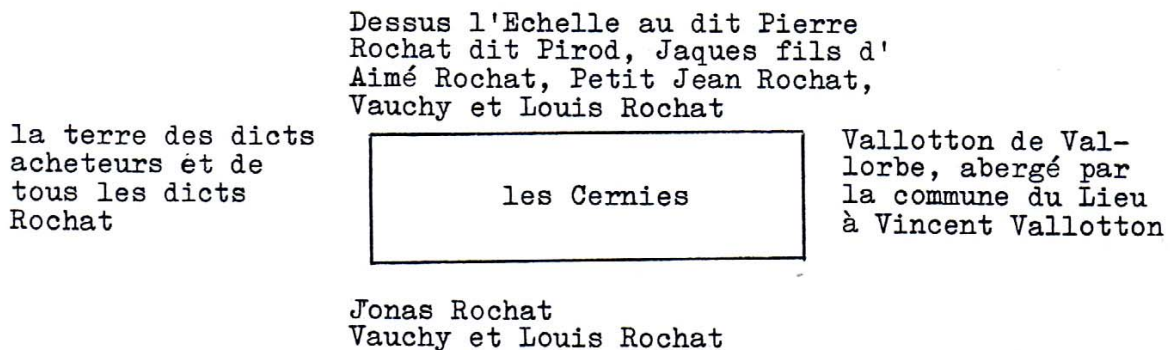
L'acte de 1594

Extrait des ACL, F 50. Il a donné lieu à une publication, Le Pèlerin 1996, qui porte pour titre: "Du côté des Cernies en 1594". On retrouvera la brochure en original dans la partie documentaire de cette étude.

L'acte est donc antérieur de six ans aux reconnaissances de 1600. Il est par ailleurs cité dans celles-ci. Il permet d'éclairer la situation à l'époque en ces lieux.

Tout d'abord constatons que les Cernies et environs firent partie du territoire attribué à la commune du Lieu par LL.EE. en 1543. L'acte officialisant cette cession est essentiel qui figure en note ci-dessous. Il permettait à la dite commune de disposer en quelque sorte à sa guise du territoire désigné. Celle-ci, pour l'essentiel, le vendit par parcelles à des particuliers, favorisant de cette manière la colonisation.

La Combaz de l'Ort avait été vendue aux frères Vallotton de Vallorbe le 2 août 1573. Il n'y avait probablement pas d'amatour local à ce moment-là. La dite propriété passe aux mains de Jonas fils de Michel Rochat et de François dit Piccotet le 24 août 1599. Les Cernies par contre furent directement vendues à ces mêmes Rochat, dont Jonas fils de Michel, constructeur de l'Epine. L'acte est du 7 XII 1594. Il figure précisément dans la brochure précitée. Il est important en ce sens qu'il donne la liste pour dire complète de nos conseillers de l'époque. D'autre part il permet de mieux situer les lieux. Qui se présentent de la manière suivante:



C'est la situation même qui est donnée par le plan de 1769 que l'on découvrira plus bas.

. Gingins, AALJ, 1842, pp. 384 et suivantes.

LXXII.

Abergement de toutes les joux, Praz-rodet, bois, places et paquiers, à l'occident et à l'orient de la rivière de l'Orbe, etc., dans la vallée du Lac-de-Joux fait par LL. EE. de Berne, à la communauté du Lieu, et, en partie, aux communautés de Bursine et de Burtigny.

[Avec ratifications souveraines du date des 7 décembre 1638, 9 décembre 1650 et 20 janvier 1611]

Du 20 juillet 1543.

[Principale imprimée concernant le Risous, Berne 1761.]

Et premièrement, aux sus-nommés gouverneurs, gens et communauté du dit village du Lieu, présents et acceptans, tant pour eux que pour le resto de la dite communauté, toutes les joux, Praz-rodet, bois, places et paquiers, et autres étant de deçà de la rivière de l'Orbe, de la part de l'occident et de Bourgogne, et qui peuvent être rière la seigneurie des Clées, et territoire de dito abbaye et village du Lieu, sans déroger, ni préjudicier dans les droits que aucuns particuliers du dit village y peuvent avoir, à cause des possessions pour lesquelles ils payent cense à la dite abbaye, encloses dans les dites limites, et aussi les joux, lieux, bois et paquiers qui sont de delà de la dite rivière de l'Orbe devers orient et du côté de Savoie, dès un ruisseau d'eau appelé le Brassus, en tirant contre la hiso, et c'est pour deux florins de petit poids, valant, un chacun, douze sols de Savoie, de cense, par eux payables, annuellement et perpétuellement, à nos dits seigneurs, dans les mains de leur châtelain et receveur des Clées, à un chacun jour de St-Martin, en hiver, et pour vingt-cinq florins d'entrée.

L'arbre généalogique "Rochat 1600" permettra de mieux situer la plupart des protagonistes Rochat de cette époque ayant quel- que bien du côté des Cernies. On le retrouvera dans la partie documentaire.

Le XVII^e siècle, faute de documents, nous laissera sur no- tre faim. On ignore de cette manière à que l'époque un premier chalet fut construit là-haut.

L'acte du 12 juillet 1700 concerne une banalisation soit mise à ban en faveur de Michel Rochat de l'Epine, armurier (ACL, F 119bis (3)). Il porte sur six poses de bois en trois bosquets au dessus de sa pièce de l'Espine, dite Es Cerniets. On peut la situer plus exactement de telle manière:

David fils de Vauchy Rochat
sieur Rochat ΔΔΔ à Michel Rochat commune de Vallorbe

David feu Jean Rochat.

Michel Rochat habite donc l'Epine. Il se construira également une maison à la Tornaz.

On découvre ensuite et enfin la présence d'un chalet aux Cernies. Celle-ci nous est révélée par un acte du 25 novembre 1702 passé en présence du notaire Jean Jaques Aubert (ACV, Dh1). Alors Isaac Rochat, armurier à l'Epine, vend à David fils de Vauchy Rochat tanneur, une pièce de pâturage avec chalet et citerne soit commun sis rière l'Epine sous la roche dezer (Roche des Aires) limitant les communs et terres de l'acquisiteur d'orient et de vent, celle de Charles Favre et de Mons. d'Essert d'occident, la commu- ne de Vallorbe de bise. La vente porte sur un montant de 1500 florins + divers.

Vu la situation, "sous la roche dezer", il ne peut guère s'agir que des Grandes Cernies.

Nous avons donc en présence à l'époque, au tout début du XVIII^e siècle, Michel Rochat de l'Epine et David Rochat. Ce der- nier est probablement lui aussi de l'Epine, ce que nous tenterons d'établir plus bas. Notons au sujet de ce hameau que les pro- priétaires y furent nombreux et que ses maisons, dès lors rédui- tes aux deux groupes, Epine-dessus et Epine-dessous, avec à chaque fois une double maison, étaient probablement plus complexes que cela, avec un nombre de parties plus important qu'on ne le croi- chose reste à déterminer avec précision dans de futures études.

La première passation à clos et à record que l'on fit sur le territoire des Cernies, fut probablement celle du 14 novembre 1713 (voir documents). Alors le sieur Isaac feu le capitaine Rochat de l'Epine, rière les Charbonnières, passe à clos sa mon- tagne & pâturage sise du côté de bise de l'Epine. C'est là une montagne qu'il a acquise dernièrement de David Rochat feu Vauchy Rochat que l'on découvre plus haut, en 1702. Avec tout son contenu, soit "enclos des Cernies". La situation de cette montagne est la suivante:

Demuralt + Charles Favre de Vallorbe
L'Epine, clédar Isaac feu le capitaine Rochat commune de Vallorbe
Michel Rochat roche des Aires

Nous avons toujours affaire, de toute évidence, aux Grandes Cernies. Les Petites, à orient, sont alors possédées par Michel Rochat déjà rencontré plus haut. La passation se fait pour le montant de 250 florins.

Précisons qu'Isaac Rochat feu le capitaine Rochat était du Pont. Il venait cependant d'acquérir des biens à l'Épine, dont une maison. Il semble décidé de s'établir définitivement dans la commune du Lieu, puisqu'il demande et obtient de celle-ci la bourgeoisie pour 350 florins. La dite bourgeoisie est datée du même jour que la passation, soit du 4 novembre 1713.

Peu après, le 7 décembre 1713, le voisin d'orient, Michel Rochat armurier, que l'on pourrait par conséquent situer sur le territoire des Petites Cernies, se déleste d'un coin des Cernies, un coin qui pourrait bien être même la plus grande partie de ce territoire. L'acte de vente, ACL, F 119bis (3), est du 7 décembre 1713. L'acheteur est noble et généreux Gabriel Dugard, seigneur d'Echichens. Le territoire consiste en champs, prés, bois et rape, le tout à record, il va depuis le clédar des Cernies et tire droit sur la Roche par le mur qui y est et depuis là tout ce qui peut leur appartenir de bise! Il est évident que ce n'est guère précis. Situons néanmoins le territoire:

Isaac Rochat
Jean Isaac Rochat armurier

pâturage du
vendeur et celui
d'Isaac Rochat

Cernies à Dugard

montagne de la
commune de Val-
lorbe

Jean Félix Rochat et
Abraham Dépraz

La vente porte sur un montant de 4700 florins, outre vingt écus blancs de vins à boire.

La passation à clos et à record de ce même territoire par le seigneur d'Echichens a lieu le 8 janvier 1715, pour un montant de 275 francs. Signalons ici que la vente du 7 décembre 1713 avait été instrumentée par le notaire Fazan d'Apples.

Nous voici donc avec Dugard propriétaire d'une part importante des Cernies. Il y a tout lieu de croire qu'un chalet y existe, nous parlons ici naturellement des Petites Cernies.

Les députés des Charbonnières se promènent sur les hauts afin d'y découvrir quels sont les records (regains) que l'on y pâture. Leur rapport, que l'on découvrira ci-dessous, signale au "Sergnier" les frères Jacob et David Rochat de l'Épine. Ces derniers auraient-ils racheté, à une date que l'on ignore, d'Isaac Rochat anciennement du Pont ?

AHC, OB1

Nous soussignés en qualité de députés de la commune des Charbonnières nous sommes transportés pour voir les endroits où il se fait du fourrage de hors du Comté des Cites Charbonnières et qu'on hyverne des bêtes qui pâture les records de la fin avons été premièrement vers chez le Conhorne sur la piece des freres fils de feu le Sr Pierre Abraham Rochat nous avons remarqué qu'il pouvait hyverner vers chez le Conhorne Lanviron de trois vaches

Item sur la piece du Sr Michel Rochat ancien regent des biens nous avons remarqué qu'il pouvait faire du fourrage au dit endroit pour hyverner deux vaches

Item encor vers le chatelet de d'air de Billar loi de la finnee
 avons conuz quil pavoit hyverner d'ores vaches ou saurages
 quil recueillie vers le d'air de chatelet

Jonas Solay vers les fiens pour mes vaches aussy

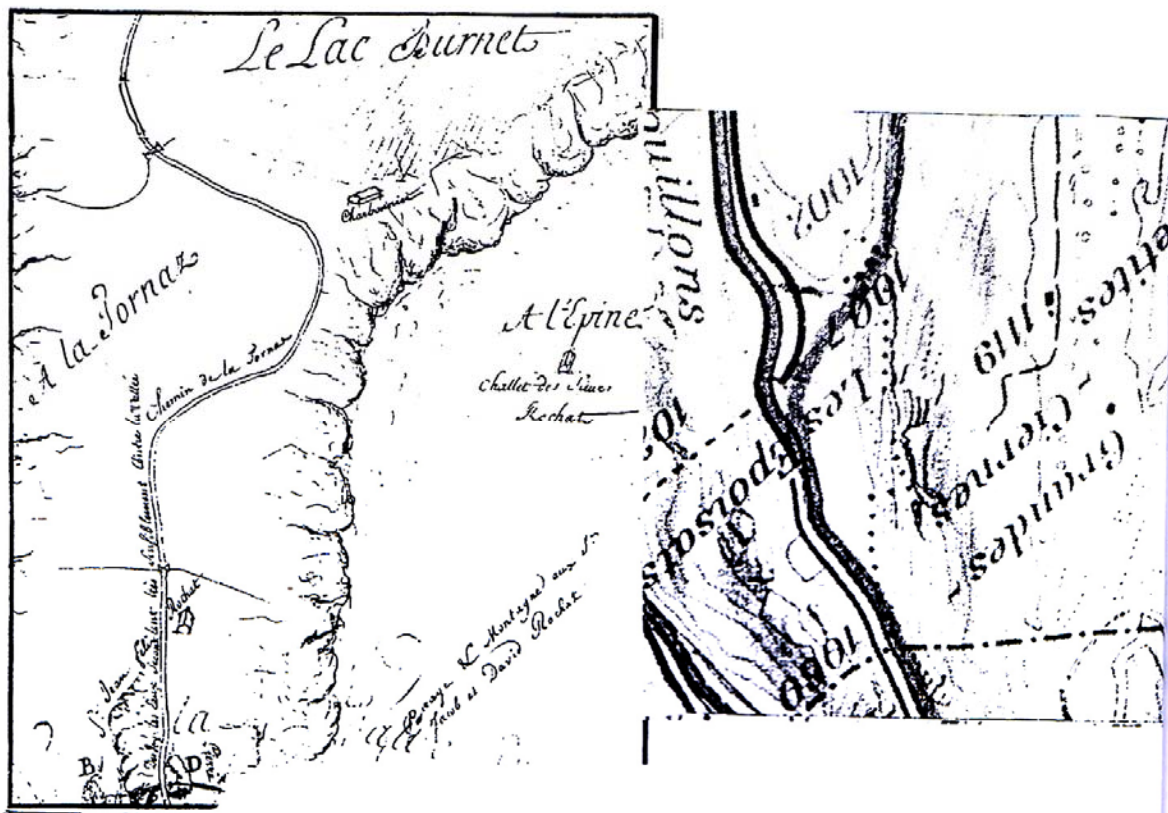
Item en Cor au sergrier au freres Jacob et David Rochat
 freres de Lepine avons conuz quil pavoit apres hyver
 nee quatre vaches entre les d'ores de fourrage venant du d'air
 en d'ore ne sachant pas le quel des d'ores en parle de Lepine

C'est es que nous declaron en ventes et suivant notre
 connoissance sans au cun support et pour fay des quoy nous
 avons signe | ~~_____~~ Rochat Billard

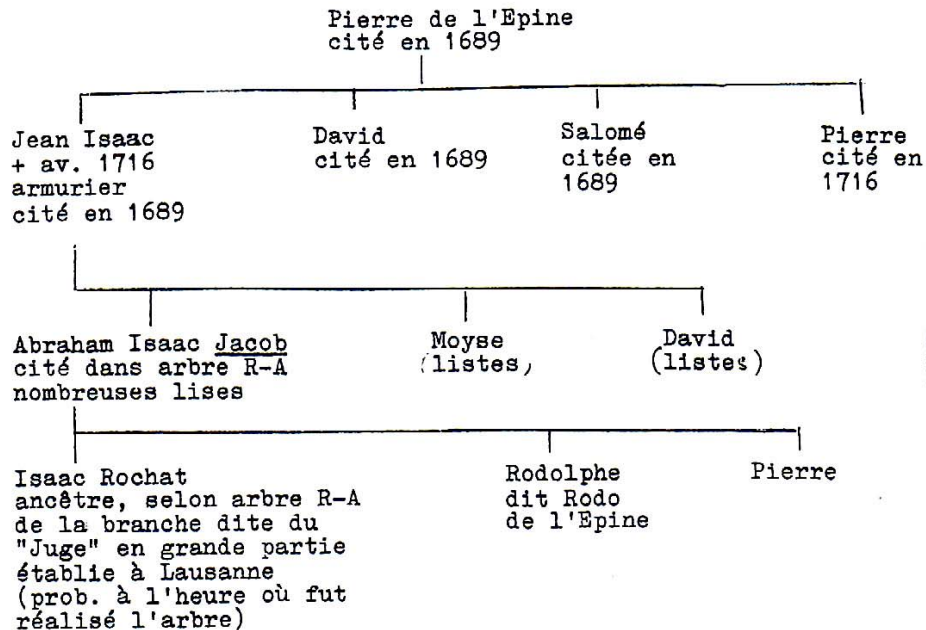
ce 14^e 7bre 1747

Moisje Rochat marchand

Un an plus tard (ACL, F50, 1748) une carte de toute la région
 La Tornaz - Cernies permet de retrouver les freres Rochat. Si
 l'on compare ce plan à une carte actuelle, on peut réellement
 supposer que les freres Rochat de l'Epine possèdent les Grandes
 Cernies.



La lignée des frères Jacob et David Rochat a pu être établie:



Les Grandes Cernies désormais vont rester longtemps aux mains des Rochat de l'Épine.

Essayons pour l'heure de voir ce que deviennent les Petites. On les avait abandonnées en 1715 aux mains de Dugard, seigneur d'Echichens, par ailleurs aussi propriétaire à l'époque et ce sera encore pour un bon demi-siècle, de la montagne des Petits Esserts ou Chalet-neuf.

En 1753 nous retrouvons Jean Félix Rochat du Pont dans le coin. Celui-ci vend du bois sans autorisation pour un montant de 100 écus blancs. Procès, et obligation de couper la poire en deux en offrant 50 écus blancs à la commune du Lieu.

Jean Félix Rochat du Pont aurait-il donc racheté les Cernies, Petites en apparence, de Gabriel Dugard ? Si oui, à quelle époque Le dépouillement systématique des registres notariaux déposés aux ACV devrait permettre de nous le dire.

On se rappellera que ce Jean Félix Rochat était déjà voisin de Dugard, à orient, en 1715. Il était par conséquent excellemment placé pour agrandir son territoire du côté occidental si opportunité se présentait.

En 1771, toujours à propos des bocherages, on parle des frères feu Tobie Rochat du Pont dont l'un est précisément notre Jean Félix.

En 1775 toujours Jean Félix et sa montagne dite des "Serniets"

En 1776, les sieurs frères Rochat du Pont.

En 1779, dégâts de bocherages, cette-fois-ci nous avons affaire avec les frères Jacob et Jaques Rochat de l'Épine. Sur leur pièce dite "des Serniets".

En 1780, l'un des frères pré-cités est dit justicier.

En 1786, frères Rochat possesseurs des Cernies, dont l'un est Tobie Rochat. Nous retrouvons donc ici ceux du Pont. Tobie probablement fils de Tobie.

En 1786 toujours, frères Rochat feu Tobie.

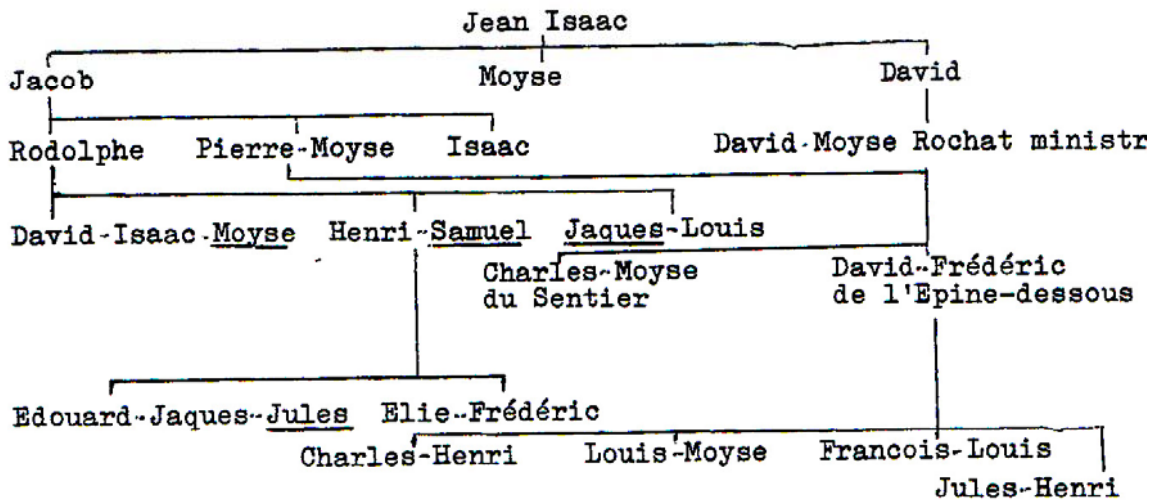
1797. Ministre Rochat indivis avec ses cousins de l'Épine pour leur propriété des Cernies.

Dugard quant à lui a définitivement disparu, presque sitôt après son achat, pourrions-nous dire. Qu'en est-il au juste ?

Les Cernies Grandes et Petites au XIXe siècle

Nous les suivrons communément jusqu'au milieu de ce siècle environ.

On découvre les deux Cernies lors de l'établissement des cadastres en 1812. Alors les Petites sont possédées par les hoirs de Jean Félix Rochat du Pont, parmi lesquels un nouveau Jean Félix, la surface en est de 27576 toises. On pourrait y mettre 12 vaches. Les Grandes Cernies quant à elles appartiennent à Rodolphe et Pierre feu Jacob Rochat de l'Epine et au ministre David Moyse feu David Rochat. La surface est de 73950 toises. Les vaches que l'on pourrait y mettre, on y adjoint le pâturage de l'Epine soit la Roche, sont de 7 pour Rodolphe, de 8 pour Pierre et de 12 pour David Moyse. Un nouvel arbre généalogique sommaire ne sera pas de trop pour mieux resituer les trois propriétaires des Grandes Cernies en ce début du XIXe siècle:



Un arrangement a lieu aux Cernies en 1825 (voir documents) entre les frères Rochat de l'Epine, propriétaires de la montagne des Sergniets, et la commune de Vallorbe. Il s'agit de délimiter la montagne précitée d'avec celle du Mont de Cire soit d'Orzeires, et celle du chalet d'Essert, aujourd'hui disparu. Nous sommes aux environs de la roche des Aires. Les frères Rochat s'engagent quant à eux à fermer leur partie depuis la montagne du sieur Jean Félix Rochat du Pont, propriétaire de la montagne des Serniets sur la Gouillie jusqu'à une certaine borne. Sur cette portion les frères Rochat devront faire et entretenir à perpétuité un clédar sur le chemin à char de la Gouillie.

Ce chemin existe encore.

En 1835 nouvelle délimitation, cette fois-ci entre la commune de Vallorbe et les Serniets appartenant à Jean Félix Rochat du Pont. Entre cette dernière montagne et celle du Mont de Cire. La présence de ces murs dont certains depuis lors ont été abandonnés est encore visible sur place. Il suffit d'emprunter le chemin balisé par le tourisme pédestre et se rendant des Petites Cernies au Mont d'Orzeires. Un véritable casse-cou!

En 1837, que l'on découvrira à la page suivante, intervient l'enquête sur les bâtiments de la commune du Lieu. Cette inspection nous apprend que le chalet des Petites Cernies peut aussi servir de maison d'habitation avec une cuisine et quatre petites chambres. La bâtisse, quoique située en un endroit isolé, est dans une situation relativement bonne, et peut être considérée à l'époque comme au centre d'un domaine qui permettrait de rester ici à l'année.

N. 188
Tabl. 20

du 27/10

Rocheat, boue de Rodolphe et Pierre Jean
Jacob et du ministre David Moine Jean
David.

Les Grandes Courtes, montagne leur
leur appartenant.

Un Chalet comprenant une cuisine, deux
chambres en bas, une en haut et une écurie,
bonnes charpentes, cloisons et boiseries en pin
celles de la chambre d'en haut en bois, bon
entretien. Stau fol. 55. 98. 1. article 2910.
23. Eisen.

Il figure sur le plan, il n'est pas au
Cadastr.

Juste valeur fr. 1200.

N. 189
Tabl. 25

du 2888

Rocheat, Jean-Félicx Jean-Félicx

Les Petites Courtes, domaine leur
appartenant.

Un bâtiment servant de maison d'habitation,
grange et écurie unies, contenant 20. Eisen.
Stau fol. 55. 98. 2. article 2848.

Prix de Revient fr. 1600-

Conservation N. ay plus de 10 ans
valeur locative présumée.

Prix de vente présumé fr.

Juste valeur fr. 1000.

Le bâtiment est sur la montagne, dans une
localité isolée, et sert spécialement à
l'exploitation d'un domaine pour été et hiver,
s'ouvrant sur le nord. Il a une
charpente passable, un rez-de-chaussée seulement,
comprenant une cuisine et quatre petites chambres
distribuées assez bien (fr. son usage).

En 1849, le 21 IV, les frères Rochat feu Rodolphe vendent à Euphrasie, fille de leur cousin et ministre David Moysse Rochat un champ qu'ils possèdent encore aux Grandes Cernies, le champ de la Maison qui devait très certainement faire office de jardin, ou enclos à foin ou même de terre labourable en vue d'y planter par exemple des pommes de terre. Le dit champ est entouré de toutes parts par les terres de l'acquisitrice, sauf à l'orient par une petite terre possédée par Jean Félix Rochat. Il y a donc tout lieu de croire qu'à l'époque Euphrasie est propriétaire, mis à part cette bricole, de l'entier des Grandes Cernies. Nous ignorons la date de vente de cette montagne par les frères Rochat, soit à leur cousin David Moysse, soit à sa fille Euphrasie.

Celle-ci, toujours demoiselle en 1849, épouse sur le tard Daniel Benjamin Golliez. Il se peut que celui-ci soit le frère de Madame Chavannes. Par conséquent au décès d'Euphrasie restée sans enfants, ce sont les enfants Chavannes qui héritent du patrimoine de leur tante, soit: Georges Sylvius Adrien Charles, inspecteur des collèges communaux à Lausanne, Félix Alfred Emile, peintre, aussi à Lausanne, & Joséphine Adélaïde domiciliée à Rolle. A ce moment-là elle portait encore le nom de Chavannes.

En 1873 un premier essai de vente des Grandes Cernies a lieu par la famille Chavannes. Elle le fait à Vallorbe. Il s'agit d'une vente publique qui a lieu le 1er septembre 1873. La municipalité du Lieu fait la demande d'autorisation au Conseil communal afin d'acquérir cette montagne. Une somme n'est toutefois pas fixée. On ira sur place jusqu'au prix de 25 300.- Mais le 12 octobre 1873 le syndic dépose sur le bureau une lettre de Grobéty notaire avisant la municipalité du Lieu que Mme Chavannes, usufruitière des Grandes Cernies, n'a pas ratifié l'adjudication de vente de cette montagne, préférant traiter de gré à gré sur cette affaire. A la suite de cette décision la municipalité du Lieu ne fait aucune proposition, tandis que le Conseil communal quant à lui ne donne plus signe de vie.

Notons que la commune du Lieu, sitôt la nouvelle connue que les Grandes Cernies étaient à vendre, avait fait estimer celles-ci par Lucien Reymond, garde-forestier au Solliat. Celui-ci put articuler le chiffre de 30 000.- comme valeur réelle de la propriété. On trouvera son rapport dans la partie documentaire.

Le dernier bail signé par un représentant de la famille Chavannes, Félix, sera en faveur de Louis Rochat dit Thionville, des Charbonnières. Il est daté du 13 septembre 1876. Le prix de location annuel avait été fixé à 650.-

La montagne des Grandes Cernies passe alors dans les mains des Chappuis de Cuarnens, Jean Charles et Frédéric Samuel. L'acte est instrumenté par le notaire Piguet. Il est du 24 III 1877 et porte sur un montant de 28 725.- Il faut comprendre qu'il avait fallu déduire, en faveur des frères Chappuis, le montant d'une vente de bois que l'on était en train de réaliser.

Revenant aux Petites Cernies, on se rend compte que l'imprécision règne aussi durant une partie du XIXe siècle pour les transmissions de propriété.

En 1849 Jean-Félix Rochat du Pont est toujours propriétaire de la montagne. Doit lui succéder Armand Auguste Rochat. On ignore l'époque. Ce dernier, ou plutôt ses hoirs, le 12 avril 1872, notaire Capt, cèdent apparemment leur montagne au profit de Edouard Jaques Jules Rochat pour le montant de 11025.-

Edouard Jaques Jules Rochat, du Vieux-Cabaret, partie de bisé, figure ainsi sur le cadastre de 1872-1874 comme propriétaire de cette montagne qu'il devait garder jusqu'à sa mort en 1901.

Alors le partage de ses biens, selon ACL, GAA6, folio 424, s'opéra entre ses enfants qui étaient: Samuel Frédéric, Marie-Julie, Lucie-Fanny-Mélanie, femme de Elie Rochat, Louise-Léa

femme de Jules Ernest Rochat, Lucie, femme de Fritz Rochat et Augusta, femme de Juste-Adrien Bettens. Chacun pour 1/6. Par ce partage, du 14 novembre 1901, les Petites Cernies - notaire J. Capt - étoient à Rochat Samuel Fritz, qui n'est autre que le Samuel-Frédéric sus-nommé que l'on appelle Fritz!

Celui-ci, selon ACL GAA7, folio 642, nommé ici Rochat Samuel Frédéric dit Fritz, fils de Edouard Jaques Jules, se sépare de sa montagne le 22 avril 1911 - notaire Guignard, - au profit de Fritz Louis fils de Louis Frédéric, autrement dit Rochat-Balissat!

La montagne des Petites Cernies est alors un estivage de 1938 ares 90 avec chalet. Le certificat d'héritier est daté du 14.12.1943. Il est en faveur des 5 enfants de Fritz. Le partage - notaire Giroud - est du 30.12.1946. A cette date Louis Rochat-Ré, fils de Fritz, entre en possession de la montagne. Sans enfant, il ne la gardera que 16 ans, soit jusqu'en 1962. A cette date il la vend à la commune du Lieu pour le prix naturellement excessif de 300 000.-

Il n'y aura forcément plus d'autres propriétaires et nous retrouverons les Petites Cernies propriété de la commune du Lieu dans un prochain chapitre.



Un troupeau traverse les Crettets, aux Charbonnières.
Est-il des Chappuis de Cuarnens ?

Pour la suite, on découvrira l'histoire des Grandes et des Petites Cernies sous forme séparée.

Nous ne reprendrons pas ici les différents documents cités dans le texte ci-dessus. On se reportera à notre brochure : Du côté des Cernies, grandes et Petites, Editions Le Pèlerin, 2002.

